

REGLEMENT OFFICIEL DE L'ÉPREUVE
GRAVEL 50 - Mavic
Dimanche 27 juin 2021 - Angers



SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE LA RANDONNEE GRAVEL 50 - Mavic	2
1.1 Organisation	2
1.2 Acceptation du règlement et de l'éthique de la Gravel 50	2
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION	2
2.1 Engagement des participants	2
2.2 Respect de l'environnement	3
2.3 Matériels et équipements des participants à la Gravel 50	3
3. MODALITES D'INSCRIPTION	3
3.1 Conditions d'inscriptions	3
3.2 Frais d'inscriptions	4
4. DEROULEMENT DE LA GRAVEL 50	4
4.1 Dates et Horaires	4
4.2 L'enregistrement, le contrôle du matériel et le briefing	5
4.3 Le déroulement de la randonnée	5
5. ASSURANCES	5
6. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR	6
8. LOIS, REGLEMENTATIONS APPLICABLES ET INTERPRETATION	6
8. DROIT À L'IMAGE	6
9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES	6
10. ACCEPTATION DU REGLEMENT	6

Le présent règlement est disponible par téléchargement sur le site www.natureisbike.com. Il sera également consultable le 27 juin 2021 lors de l'épreuve sur le site de Nature is Bike.

La SPL ALTEC - ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES, ci-après dénommé le " DESTINATION ANGERS " ou " l'Organisateur " (RCS 830 955 068. Siège social : 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02) organise Nature is Bike, les 25, 26 et 27 juin 2021 à Angers, un événement inédit destiné aux amateurs de Gravel, aux passionnés de vélo et de nature.



1. PRESENTATION DE LA RANDONNEE GRAVEL 50 - Mavic

1.1 Organisation

A l'occasion de l'édition 2021 de Nature is Bike, DESTINATION ANGERS organise la Gravel 50 dimanche 27 juin à Angers. La Gravel 50 est placée sous l'égide de la FFC - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME avec le concours du club angevin AMC 49 (ANGERS METROPOLE CYCLISME 49).

La « Gravel 50 – Mavic » n'est pas une course. C'est une randonnée cycliste Gravel, exceptionnellement ouverte aux VTT pour l'édition 2021, ouverte à toute personne majeure, homme ou femme, qui aura lieu le dimanche 27 juin 2021.

Cette épreuve consiste à parcourir en Gravel un circuit de 50 km empruntant des routes, des sentiers, des chemins de terre ou goudronnés du territoire angevin, en suivant une trace GPX.

La randonnée se déroule sur voies et chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs, sans classement ni mesure de performance.

La trace GPX du parcours est donnée à chaque participant lors de son enregistrement. Un balisage sur les grands changements de direction du parcours peut être mis en place. Cependant, les concurrents doivent exclusivement se fier au guidage transmis par leur GPS à partir de la trace GPX de la Gravel 50.

Le départ officiel est fixé à 08h45, dimanche 27 juin 2021 à Angers, sur le site du Gravel Festival.

1.2 Acceptation du règlement et de l'éthique de la Gravel 50

La participation à la Gravel 50 implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement et de l'éthique de l'événement Nature is bike ainsi que de toutes les consignes que l'organisateur adresse aux participants.

L'organisateur se réserve le droit de réviser et de mettre à jour le Règlement de la randonnée et les Conditions Générales de Vente et à tout moment. En cas de modification, l'organisateur s'efforce de prévenir tous les participants inscrits par courrier électronique, à l'adresse qu'ils ont renseignée sur le bulletin d'inscription en ligne. Toute modification apportée s'applique immédiatement après avoir été notifiée, par n'importe quel moyen, y compris par la publication de la version révisée des présentes sur le site de l'événement www.natureisbike.com. Destination Angers recommande pour cela à tout participant de le consulter régulièrement.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Gravel 50 est une randonnée cycliste ouverte à toute personne, homme ou femme, licenciée des organisations cyclistes officielles mentionnées ci-dessous, ou non licenciée, quelle que soit sa nationalité sous réserve d'être âgée de 18 ans le jour de l'épreuve.

Les participants concourent à titre individuel.

Le nombre de participants est limité à 400.

2.1 Engagement des participants

Pour participer à la randonnée, tout concurrent s'engage à :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité.
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives, collectives, et des risques de séquelles consécutives à un accident.
- Avoir acquis un niveau cycliste confirmé.
- Être pleinement conscient de la difficulté de l'épreuve.
- Savoir gérer les réalités du cyclisme sur parcours accidentés et dans des conditions climatiques pouvant être difficiles (forte pluie, chaleur, froid...)
- Faire preuve de respect des propriétés privées que le parcours pourrait lui faire traverser.
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté au cours de la randonnée.

Pour la validation de son inscription en ligne, de préférence lors de son inscription en ligne, chaque participant doit fournir les documents obligatoires listés ci-après, suivant qu'il soit licencié ou non FFC, ou licencié à une des fédérations mentionnées :

- Un concurrent possédant une licence délivrée par la FFC - Fédération Française de Cyclisme (Fédération autorisant la pratique du cyclisme en compétition) doit impérativement fournir la copie de sa licence 2020-2021 lors de son inscription en ligne.
- Un concurrent non licencié FFC et tout licencié UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique), FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail), FFTRI (Fédération Française de Triathlon) mais aussi les concurrents possédant une licence FFCT (Fédération française de cyclo-tourisme), FFC-Pass Loisir et Services, FFC-Encadrement et Arbitre souscrit obligatoirement la Carte journée FFC lors de son inscription en ligne et joint obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.
- Un concurrent possédant une licence sportive de la FHH (Fédération Française Handisport) doit obligatoirement disposer d'une licence FFC 2021 donnant accès à la compétition. Il joint impérativement cette licence à son inscription en ligne
- Un concurrent handisports non-licencié doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve et souscrire obligatoirement la carte journée FFC lors de son inscription en ligne.
- Un concurrent français, ou de nationalité étrangère, licencié par une Fédération affiliée à l'UCI (Union Cycliste Internationale), doit disposer d'une attestation de sa fédération l'autorisant à courir en France pour « Gravel 50 – Mavic ». Il joint sa licence 2020-2021 (avec logo et mention UCI obligatoires) lors de son inscription en ligne.
- Un concurrent de nationalité étrangère non Licencié FFC souscrit obligatoirement la carte journée FFC lors de son inscription en ligne et joint obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Attention, tout certificat médical doit être impérativement fournis en français.

Tout certificat médical étranger non traduit en français sera refusé.



2.2 Respect de l'environnement

NATURE IS BIKE 2021 est un événement Eco responsable. En s'inscrivant à la Gravel 50, tout participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces naturels que le circuit traverse.

Comme il est strictement interdit d'abandonner ses déchets quels qu'ils soient (emballage alimentaire, bouteille...) sur le parcours, chaque participant doit les conserver en attendant de pouvoir les jeter dans une poubelle (de préférence les poubelles avec zone de tri mises à disposition sur le point de ravitaillement et sur le site d'arrivée du Gravel Festival de Nature is Bike à Angers. L'organisateur demande à chaque participant d'inscrire le numéro de sa plaque de cadre sur l'emballage des plaques énergétiques, barres de céréales, ou tout autre contenant qu'il compte emporter pour la randonnée. Un contrôle aléatoire sera effectué avant le départ. Et l'organisateur vérifiera en fermant le parcours qu'aucun des emballages n'aient été jetés sur le parcours.

2.3 Matériels et équipements des participants à la Gravel 50

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Chaque participant doit se présenter au départ avec les équipements cyclistes et sportifs obligatoires listés ci-dessous, ainsi qu'avec le casque sur la tête et la jugulaire attachée, et le conserver pendant toute la durée de l'épreuve.

En l'absence du matériel obligatoire au départ, le concurrent ne peut prendre le départ de l'épreuve.

En l'absence du matériel obligatoire en cours d'épreuve, le concurrent peut être exclu.

En cas de non-respect du port du matériel obligatoire, l'organisation ne peut être tenue pour responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences.

Caractéristique des vélos admis :

- Vélos spécifiques pour le Gravel - équipés d'un cintre rond de route
- Vélos type Cyclo-Cross - équipés d'un cintre rond de route
- VTT.

Pour prendre le départ, chaque participant s'engage à utiliser un vélo vérifié et en parfait état de fonctionnement pour la pratique du gravel.

Vélos non admis :

Tous vélos non adapté à la pratique du Gravel :

- VTC
- Monocycle
- Vélo couché
- Vélo de contre la montre
- Vélo à pignon fixe
- Vélo pliant
- Handbike
- Vélos munis de roues à bâtons et/ou roues lenticulaires.

Equipements cyclistes et sportifs obligatoires

Le port des équipements listés ci-dessous est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve :

- Le port du casque à coque rigide (normes CE) homologué de moins de 5 ans, avec la jugulaire attachée
- Une pompe à vélo, une chambre à air minimum de rechange, complété par tout autre matériel de réparation
- Un téléphone mobile en pleine charge
- Un GPS en pleine charge, indépendant et dissocié d'une application GPS sur téléphone mobile
- La plaque de cadre numérotée remise lors de l'enregistrement
- Un bidon d'eau (50cl minimum au départ de l'épreuve)

Autres équipements sportifs vivement recommandés aux participants par l'organisateur

- Vêtements adaptés à la pratique du cyclisme avec bandes réfléchissantes
- Une paire de gant
- Un outil multifonction pour le vélo de type clé " Multitools "
- Une pochette " déchets " dédiée au transport de leurs déchets entre chaque point de ravitaillement

3. MODALITES D'INSCRIPTION

3.1 Conditions d'inscriptions

L'ouverture des inscriptions est fixée au 11 février 2021. Elles seront clôturées le 14 juin 2021.

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne sur le site internet www.natureisbike.com dans la limite des places disponibles (400 participants maximum à la Gravel 50).

Pour valider son inscription en ligne, le participant doit renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, et s'engager à fournir une adresse e-mail réelle et active, dont il est effectivement le propriétaire exclusif.

L'organisateur n'enregistre aucune inscription par téléphone, ni par courrier postal ou électronique.

L'organisateur est seul décisionnaire des participants sélectionnés et aucune contestation ne sera recevable.

Toute inscription est nominative et irrévocable. Aucun transfert d'un participant à un autre n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, est entièrement reconnue responsable en cas d'accident (subi et / ou provoqué), et l'organisateur se réserve le droit de l'exclure définitivement de toutes les épreuves de Nature is Bike.



Lors de son enregistrement, en l'absence du paiement de son inscription, de sa licence FFC ou de son certificat médical de non contre-indication à la pratique cycliste en compétition, l'organisateur ne validera pas l'inscription du participant. En conséquence, l'accès à la randonnée lui est refusé, et aucune dotation ni aucun équipement de la « Gravel 50 – Mavic » ne lui seront attribués ni remis lors de l'enregistrement.

3.2 Frais d'inscriptions

Tarifs

Le tarif d'inscription est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription.

Un tarif préférentiel est mis en place par l'Organisateur du 11 février au 14 avril 2021 :

- Participant licencié FFC : **10€ TTC**
- Participant non licencié FFC, participants licenciés UFOLEP, FSGT, FFTRI, FFCT, FFC-Pass Loisir et Services, FFC-Encadrement et Arbitre, FHH ou UCI : **19 € TTC** (ce tarif inclus la " Carte à la journée FFC " comprenant l'assurance individuelle accident pour toute la durée de l'épreuve - www.ffc.fr/carte-a-la-journee)

A partir du 15 avril 2021

- Participant licencié FFC : **15 € TTC**
- Participant non licencié FFC ou autres licences : **24 € TTC**

Ce que comprend l'inscription à la Gravel 50

L'inscription à la Gravel 50 comprend :

- Un dispositif de sécurité et de secours
 - o L'enregistrement (contrôle des licences, des certificats médicaux...)
 - o Pour les non licenciés : supplément obligatoire « Carte à la journée » comprenant l'assurance individuelle accident
 - o Le contrôle du matériel à l'enregistrement
 - o Le briefing obligatoire préalable à l'épreuve
 - o 1 PC sécurité joignable durant toute l'épreuve
 - o Présence de l'équipe d'organisation sur les points de ravitaillement et tout au long du parcours
 - o Des points de secours fixes
- La dotation du participant
 - o Une plaque de cadre numérotée *
 - o La trace GPX
- Un ravitaillement sur le parcours
- Un accueil personnalisé de chaque participant lors de son enregistrement.
- Une consigne pour les vélos Gravel des participants qui le souhaitent sur le site du Gravel Festival, dans un parc dédié clos et gardienné à l'issue de l'enregistrement et jusqu'à 9h30 dimanche 27 juin 2021 – Prestation à réserver lors de l'inscription

* **Rappel** : l'inscription et la plaque de cadre sont personnelles. Aucun transfert d'un participant à un autre n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription avec sa plaque à une tierce personne, est entièrement reconnue responsable en cas d'accident (subi et / ou provoqué), et l'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent de toutes les futures éditions de la « Gravel 50 – Mavic » et épreuves de Nature is bike.

4. DEROULEMENT DE LA GRAVEL 50

4.1 Dates et Horaires

Samedi 26 juin

- 14h à 19h : Enregistrement des concurrents et contrôles obligatoires de leur matériel à Angers sur le site de Nature is bike
- 19h : Clôture des enregistrements.

Dimanche 27 juin

- 7h30 : arrivée des concurrents sur le site de Nature is bike. Derniers contrôles matériel des participants
- 8h15 : Rassemblement autour de la ligne de départ
Briefing
- 8h45 : Départ de la « Gravel 50 - Mavic »
- Entre 11h et 13h : arrivée des participants au cœur du Gravel Festival

Sous réserve de confirmation à la clôture définitive des inscriptions le 14 juin 2021, les horaires peuvent être modifiés en fonction du nombre définitif d'inscrits le jour de la manifestation. A partir du 15 juin, l'organisateur communique les horaires définitifs sur le site www.natureisbike.com et par courriel aux participants, à l'adresse mentionnée lors de leur inscription en ligne. En cas de circonstances particulières, notamment climatiques, l'organisateur se réserve le droit de retarder ou d'avancer l'heure de départ. Ces modifications sont alors indiquées sur le site web, annoncées par micro sur le Gravel Festival de Nature is Bike et communiquées par voie d'affichage sur les points d'accueils et d'enregistrement.

Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps aux enregistrements, au briefing, et au départ de l'épreuve.



4.2 L'enregistrement, le contrôle du matériel et le briefing

Pour pouvoir participer à la Gravel 50, tout participant doit obligatoirement s'enregistrer, soumettre son vélo au point de contrôle matériel et assister au briefing

L'enregistrement

Chaque participant doit se présenter à l'espace enregistrement de la Gravel 50, de préférence samedi 26 juin 2021 de 14h à 19h. (Si le participant est dans l'impossibilité de s'enregistrer samedi 26 juin, alors il sollicite l'organisateur inscriptionparcours@natureisbike.com qui planifiera exceptionnellement un enregistrement dimanche 27 juin entre 6h et 7h30)

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'inscription des participants qui se présenteraient après l'heure de clôture des enregistrements.

Lors de l'enregistrement et pour chaque participant, l'organisateur :

- Contrôle les inscriptions :
 - o Pour tout licencié FFC : l'organisateur vérifie sa licence si elle n'a pas été fournie lors de l'inscription. Dans le cas contraire, le départ à l'épreuve lui est refusé.
 - o Pour tout non licencié FFC et pour tout licencié FFC, UFOLEP, FSGT et FFTRI et des licenciés FFCT, FFC Pass Loisir et Services, FFC encadrement et Arbitre, FHH ou UCI : l'organisateur contrôle son certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition s'il n'a pas été fourni lors de l'inscription et soumet obligatoirement à signature la souscription de la Carte journée FFC, comprise dans l'inscription des non licenciés FFC. Dans le cas contraire, le départ à l'épreuve lui est refusé.
- Donne la plaque de cadre numérotée
- Inscrit sur la liste officielle de départ le nom de chaque participant associé au numéro de plaque de cadre numérotée qui lui est attribuée
- Remet les bracelets de consignes de vélos si le participant a indiqué vouloir en bénéficier lors de son inscription
- Communique les numéros de téléphone des secours à composer en cas d'urgence (Ils seront aussi inscrits sur les panneaux d'affichage placés sur le site de Nature is bike ainsi que sur les points de contrôles et de ravitaillement).
- S'assure qu'il dispose bien de la trace GPX

Le contrôle

Après avoir effectué son enregistrement, le participant se présente obligatoirement au point de contrôle. Pour cela il peut :

- Soit se présenter au point de Contrôle matériel le samedi 26 juin, entre 14h et 19h, avec la plaque de cadre numérotée fixée sur le vélo pour que l'organisateur effectue le contrôle du vélo et de tous les équipements obligatoires avant de le déposer dans un parc dédié, fermé et gardienné sur le site du Gravel Festival. Le participant récupère son vélo dimanche 27 juin entre 7h et 8h00.
- Soit se présenter le dimanche 27 juin entre à 7h30 et 8h00 au point de Contrôle matériel avec la plaque de cadre numérotée fixée sur le vélo pour que l'organisateur effectue le contrôle du vélo et de tous les équipements obligatoires.

Le Briefing

Il a lieu sur le site du Gravel Festival à Angers sur la ligne de départ. Lors de ce briefing, l'organisateur assure le descriptif du parcours, rappelle les obligations de chaque participant et délivre les dernières consignes.

4.3 Le déroulement de la randonnée

Départ

Le départ de la « Gravel 50 – Mavic » est donné à 08h45, à l'issue du briefing

Rappel : les téléphones et les GPS doivent être en pleine charge lors du départ de la Gravel 50.

Parcours

Le parcours n'est pas fléché. Seuls les croisements dangereux sont balisés et signalés. Le parcours est transmis par l'organisateur sous forme de lien GPX, envoyé par mail à chaque participant au plus tard 1 semaine avant l'épreuve afin de l'enregistrer sur leur GPS.

Le parcours peut traverser des propriétés privées avec lesquelles l'organisateur a obtenu des accords spécifiques et temporaires. Le participant respecte pour cela strictement la trace GPX de la Gravel 50 et ne s'en écarte pas.

Sur les sections de route goudronnée que le parcours peut comporter, les regroupements en peloton de plus de 8 cyclistes sont interdits. L'organisateur demande à tout participant de ne pas faire de drafting (procédé qui consiste à profiter de l'aspiration d'un coureur ou d'un véhicule). En conséquence, suivre un véhicule, un cycliste est strictement interdit

5. ASSURANCES

Destination Angers, organisateur de la Gravel 50, souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des événements et des épreuves de Nature is bike.

L'organisateur impose à chaque participant d'être couvert en assurance Individuelle accident.

Les licenciés FFC bénéficient de cette couverture.

La carte journée FFC couvrant tout participant non licencié FFC en Assurance Individuelle Accident, l'organisateur impose donc à toute personne non licenciée FFC, une souscription à « Carte journée FFC ». La formalité d'adhésion à cette carte (avec signature de contrat) se fait lors de l'enregistrement.

6. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ et tout autre point d'organisation lié au bon déroulement de l'épreuve.

En cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables, de pandémies ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit :

- De modifier / différer l'horaire de départ de quelques heures au maximum
- D'écourter ou de neutraliser l'épreuve
- D'arrêter voire d'annuler l'épreuve

En cas d'annulation de l'épreuve en raison d'un cas de force majeure, d'un décret gouvernemental ou d'un arrêté préfectoral lié à la crise sanitaire de la COVID 19, le remboursement des droits d'inscription est effectué par l'organisateur.

7. LOIS, REGLEMENTATIONS APPLICABLES ET INTERPRETATION

Le présent règlement est soumis au droit français.

La randonnée se déroule dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs.

L'organisateur a effectué la déclaration préalable en préfecture codifiée dans la partie réglementaire du Code du sport à laquelle il est soumis, suivant les dispositions suivantes : Décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ouvertes à la circulation publique modifiant le Code du sport / Arrêté d'application du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique - NOR : IOCA1222710A / Circulaire interministérielle n° DS/2012/305 et n° DMAT/2012/000646 du 2 août 2012 concernant l'application du décret n° 2012 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique.

L'Épreuve est exclusivement régie par le Code du sport (en particulier les articles L331-1 à L331-4-1 relatifs à l'Organisation de compétitions). Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, est tranchée souverainement, sans recours possible, par l'Organisateur ou par le jury de l'épreuve, en fonction de la nature de la question, dans le strict respect du Code du sport.

8. DROIT À L'IMAGE

L'acceptation du présent règlement implique obligatoirement que le participant donne son accord à DESTINATION ANGERS et ses partenaires, aux médias et aux réseaux sociaux qui couvrent l'événement Nature is Bike pour utiliser son image pouvant figurer sur les photographies ou vidéos prises du vendredi 25 juin 2021 13h00 au dimanche 27 juin 2021 19h. Les prises de vues pourront être effectuées par des aéronefs télé-pilote ("drones"), dans le strict respect de la réglementation en vigueur (LOI n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils). Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour tout usage destiné à assurer la promotion de Nature is Bike et sous toutes ses formes (films vidéos, presse, sites internet, réseaux sociaux etc.). L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur. La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 25 juin 2021.

9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'événement par l'organisateur de la manifestation "Nature is Bike". DESTINATION ANGERS, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Directeur général, DESTINATION ANGERS / Nature is Bike - 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02.

10. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer à la randonnée appelée « Gravel 50 – Mavic » implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le règlement pourra être consulté sur le site www.natureisbike.com ainsi que sur place le jour de l'enregistrement et de la randonnée.

